

MORALE S2

10:20 L'instruction morale à l'école

Instruction civique et morale à l'école

L'instruction morale

L'instruction morale conduit l'élève « à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'écolier et, par lui-même, de prendre conscience de manière plus explicite des fondements même de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect des valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui. »

DEMARCHE PEDAGOGIQUE dans l'école du CP au CM2

- Jour 1 : - Écrire la phrase au tableau.
- Demander aux enfants de la commenter.
- Copie sur le cahier journal (belle écriture)
- Jour 2 : - Organiser un débat sur la portée de cette phrase dans la vie courante de l'élève.
- Le maître apporte des éléments de réponse (exemples) et de recadrage.
- Jour 3 : - Élaboration d'une courte synthèse qui sert d'explication pour les enfants.
- Faire recopier cette synthèse sur un « livret » de morale.(1 ligne)
- Jour 4 : - Mémorisation orale.
- Exercice de dictée (autodictée ?) ou de récitation
- JOURS SUIVANTS :
- Trouver le moyen à chaque fois que cela est possible de « ressortir » la maxime lors d'une occasion qui illustre sa portée : « A quoi vous fait penser son attitude ? Est-ce que cela ne vous rappelle rien ? »

La phrase de la semaine

Semaine 2	<i>« Tout ce qui n'est pas interdit n'est pas pour autant convenable ». (adage juridique)</i>	LE BIEN ET LE MAL
-----------	---	----------------------

EXPLICATION ORALE : On ne peut pas tout interdire. Les lois, les règlements ne peuvent pas prévoir tous les délits ou toutes les mauvaises actions. Exemple : notre règlement d'école ne précise pas qu'il est interdit de mettre le feu à l'école. Si un élève met le feu à l'école, il ne pourra pas dire : « J'avais le droit, ce n'est pas interdit... »

Trace écrite au tableau en fin de semaine :

Ce n'est pas parce qu'un règlement ne précise pas une interdiction qu'on peut se permettre de le faire. Le règlement d'un sport ne précise sûrement pas qu'on doit y jouer habillé. Donc jouer tout nu n'est pas interdit. Et pourtant, on sait que jouer tout nu n'est pas bien, n'est pas convenable, n'est pas souhaitable...